

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-HUIT MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 22 mai 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

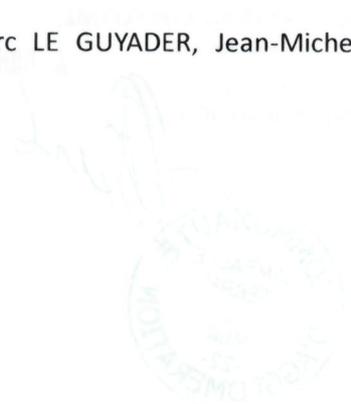
Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY-ROBERT, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yannick MORIN



Délibération n°2024-065

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 8

HABITAT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION
RENNAISE (AUDIAR) – CONVENTION 2024

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, Lamballe Terre & Mer a l'obligation de réaliser des bilans annuels. Elle a également l'obligation dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de mettre en place des actions définies dans la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) ainsi que la réalisation d'un bilan annuel de la CIA.

Pour l'ensemble de ces projets, elle souhaite confier les missions suivantes à l'Audiar :

- Tableau de bord de suivi du PLH 2020-2026 détaillant le bilan de l'année 2024 composé d'un livrable sous forme d'un support détaillé déclinant données, tableaux, graphes, cartes et analyses,
- Une mission d'assistance pour accompagner la collectivité afin de réaliser le bilan annuel de la CIA.

Le coût de cette prestation est de 15 000 €. Cette subvention forfaitaire sera versée comme suit : 80% à la signature de la convention et le solde en fin d'année 2024.

Considérant :

- L'adhésion de Lamballe Terre & Mer à l'AUDIAR,
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 23 avril 2024,
- Le projet de convention d'attribution d'une subvention par Lamballe Terre & Mer pour soutien au programme de travail de l'AUDIAR pour l'année 2024, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE de confier à l'AUDIAR les missions présentées ci-dessus,
- VERSE une subvention forfaitaire de 15 000 € à l'AUDIAR selon les conditions décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

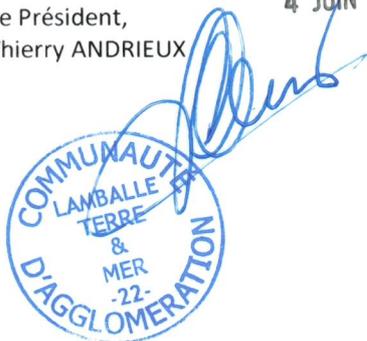
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

4 JUIN 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 JUIN 2024

De la publication le

5 JUIN 2024

Par délégation
de M^{me} CHEL
Directrice
Administration Générale